

Madame, Monsieur,  
Chers parents,

La commune de Preignac s'inscrit actuellement dans une démarche volontariste de respect de l'environnement et de ses habitants. Ainsi, avons-nous décidé de devancer les différentes injonctions de l'état en lançant par exemple une gestion différenciée des espaces verts du village pour tendre vers le « zéro-phyto » dès 2017. A l'école nous avons fait le choix d'un nouveau marché de produits d'entretien, tous labellisés « Ecocert », plus respectueux de tous les usagers, enfants, personnel enseignant et personnel communal.

Aujourd'hui un nouveau challenge s'offre à nous : passer à un mode de restauration plus sain encore, tourné non seulement vers le bio mais aussi vers des produits « locavores » ou issus de l'agriculture raisonnée. A l'horizon 2020, nous aurons en effet l'obligation d'intégrer au minimum 20% de produits bio et 40 % de produits issus d'agriculteurs locaux (« locavores »). Etre « éco-responsable » dès aujourd'hui c'est vouloir pour nos enfants et pour chacun d'entre nous une alimentation et un environnement plus sains.

Ce choix a un coût, c'est pourquoi, soucieux de vous intégrer dans un principe de démocratie participative, nous souhaitons vous soumettre deux propositions et donc deux tarifications différentes que vous trouverez au verso. La première intègre au minimum 25 % de produits bio à chaque repas, et au-delà des produits notamment issus de l'agriculture raisonnée, « locavores », label rouge etc. La deuxième repose sur le même principe mais intègre 50 % de produits bio.

Votre avis est essentiel pour nous et c'est en fonction de vos réponses que nous opterons pour l'une ou l'autre des alternatives. Afin de vous aider dans votre choix vous trouverez ci-après un tableau comparatif avec la tarification actuelle, celle proposée avec 25% de produits bio et celle avec 50% de produits bio.

Sachant pouvoir compter sur votre retour rapide afin de pouvoir prendre une décision dans les plus brefs délais, nous restons à votre disposition pour plus de précisions et vous remercions par avance de votre participation active.

Le Maire,

**Jean Gilbert BAPSALLE**

**NB : Coupon réponse à déposer en mairie au plus tard le vendredi 2 décembre 2016**

Tranche en fonction du Quotient Familial	tarification 2016	produits issus de l'agriculture biologique de 25 % minimum par semaine.	produits issus de l'agriculture biologique de 50 % minimum par semaine
<b>maternelle</b>			
0 à 400 €/mois	2,28 €	2,40 €	2,45 €
401 à 700 €/mois	2,39 €	2,51 €	2,56 €
701 à 1000 €/mois	2,45 €	2,57 €	2,62 €
> 1001 €/mois	2,72 €	2,84 €	2,89 €
<b>élémentaire</b>			
0 à 400 €/mois	2,28 €	2,50 €	2,56 €
401 à 700 €/mois	2,39 €	2,61 €	2,67 €
701 à 1000 €/mois	2,45 €	2,67 €	2,73 €
> 1001 €/mois	2,72 €	2,94 €	3,00 €
<b>Divers</b>			
Tarif enfant résidant hors Commune	3,81 €	4,06 €	4,13 €

✂.....✂.....✂

### **Questionnaire sur l'intégration du « bio » dans la restauration scolaire**

*(NB : Si vous le souhaitez, vous pouvez remplir ce questionnaire de manière anonyme)*

Nom : .....

Prénom : .....

Classe : .....

Vous êtes favorable au passage à :

- 25% de bio
- 50% de bio
- Ne se prononce pas

*(NB : cocher une seule réponse)*